

Bornes d'Apport Volontaire Mode d'emploi

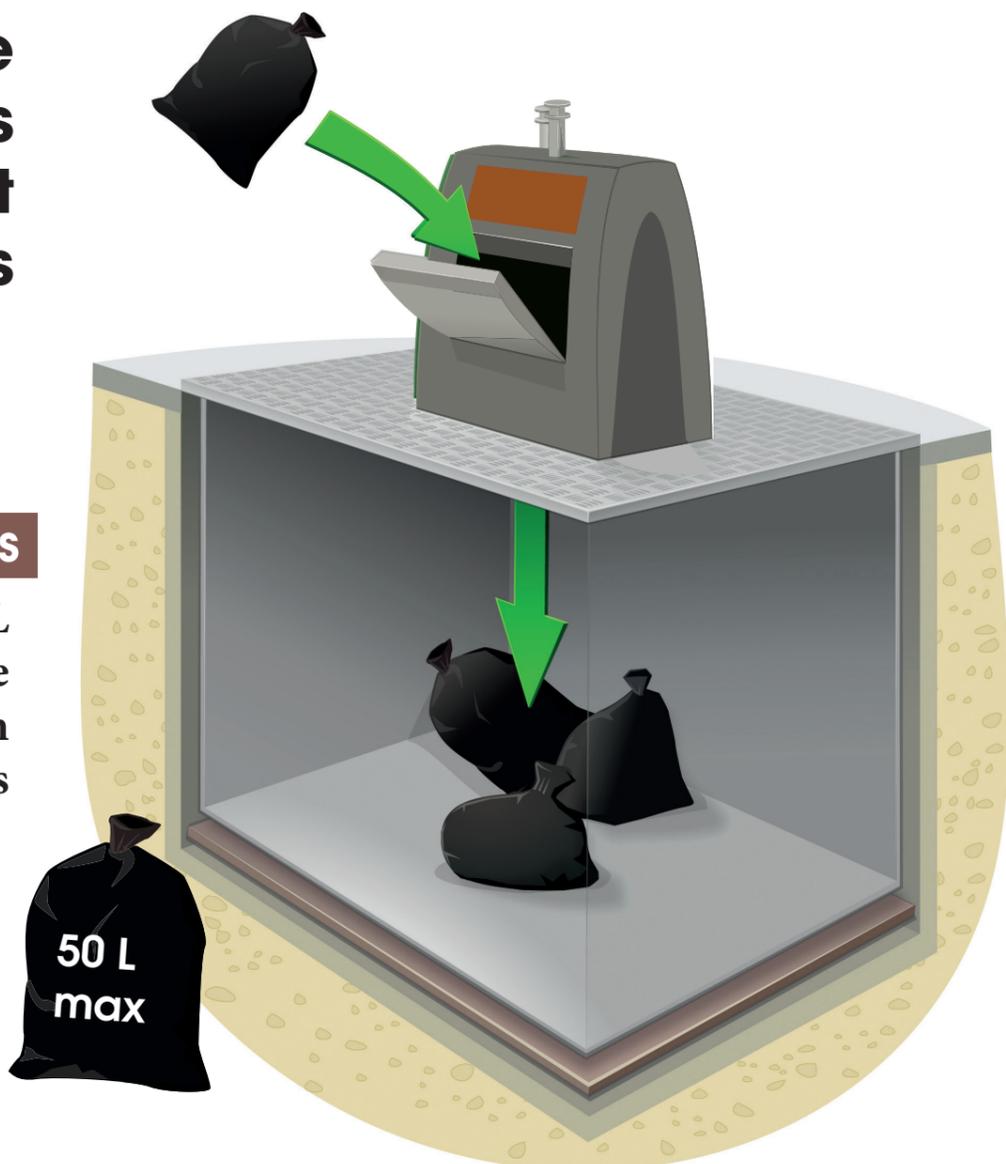
Pour préserver le cadre de vie de tous les habitants, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets au pied des bornes enterrées !

Pour la colonne des ordures ménagères

Achetez simplement des sacs d'un volume de 50L ce qui évitera d'obstruer le système de vidage (tambour de capacité réduite). Il est demandé de bien fermer les sacs à déchets afin d'éviter et les nuisances olfactives et de salir le tambour .



Un conseil : munissez-vous d'un mouchoir en papier ou de gants pour ouvrir le couvercle.



Pour la colonne des emballages et du papier

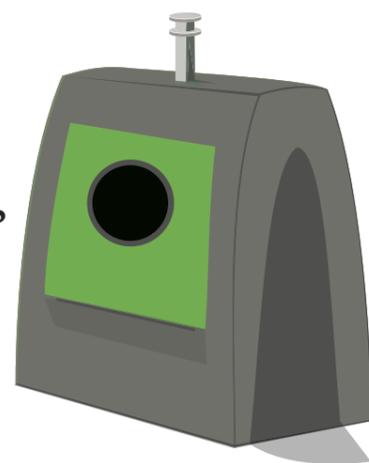
Il est demandé d'y déposer séparément tous les emballages, ainsi que tous les papiers. Les cartons doivent être pliés ou découpés.



Les gros cartons sont à présenter le jour de la collecte des encombrants.

Pour la colonne du verre

Il est demandé de jeter uniquement les bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchon ni capsule.



Si le système de vidage est bloqué ou la borne sale, contactez votre gardien, bailleur ou syndicat de copropriété en indiquant le numéro de la borne.